



Services Techniques
N° tél. : 01 69 49 77 05
N/Réf. : NDA/BB/ET

DECISION N° 98 - 193

OBJET : Contrat d'intervention portant sur le contrôle réglementaire des installations électriques de la fête foraine du 11 au 26 avril 1998 sur le parking du stade Léo Lagrange, conclu avec la société VERITAS

Le Député-Maire de la Commune de YERRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122 - 22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune de YERRES en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L. 122 - 20 du Code des Communes,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à une mission de contrôle réglementaire des installations électriques concernant la fête foraine du 11 au 26 avril 1998 sur le parking du stade Léo Lagrange,

CONSIDERANT que la proposition de la société VERITAS correspond aux intérêts de la Commune,

- DECIDE -

DE confier à la société VERITAS une mission de contrôle réglementaire des installations électriques pour la fête foraine du 11 au 26 avril 1998 sur le parking du stade Léo Lagrange.

DE signer le contrat de contrôle réglementaire correspondant moyennant la rémunération globale et forfaitaire d'un montant de 3.000,00 Frs H.T., soit 3.618,00 Frs T.T.C..

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune, exercice 1998, fonction 6, sous-fonction 628, article 61558.

DIT que la présente décision sera inscrite au registre des actes de la commune et adressée à Madame le Sous-Préfet chargée de l'Arrondissement d'Evry et à Monsieur le Receveur Municipal.



Fait à YERRES, le 9 septembre 1998



HÔTEL DE VILLE

60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

116